
Sociologie historique du fait colonial

Emmanuelle Saada



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17058>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2005

Pagination : 594-596

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Emmanuelle Saada, « Sociologie historique du fait colonial », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2005, mis en ligne le 15 mars 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17058>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Sociologie historique du fait colonial

Emmanuelle Saada

Emmanuelle Saada, *maîtresse de conférences*

Nationalité, citoyenneté et civilité dans l'Empire colonial français

- 1 LE séminaire a inauguré un cycle d'enseignement de plusieurs années sur le fait colonial dans le cas de l'empire français des XIX^e et XX^e siècles. La perspective retenue, celle de la sociologie historique, nous conduit à privilégier deux thèmes : d'une part, les modes de gouvernement dans l'espace impérial (notamment l'articulation entre nation et empire, la construction de l'État entre métropole et colonies, les relations entre droit et violence), de l'autre, la construction des identités sociales et les modalités d'identification dans l'espace de l'empire. À terme, cette enquête espère contribuer à une histoire du présent en montrant dans quelle mesure les catégories de la gouvernementalité coloniale continuent d'informer la société française contemporaine.
- 2 Cette année, on a centré la réflexion sur les fondements juridiques de la situation coloniale. On a voulu aller contre deux tendances récentes de l'historiographie : celle qui consiste à relire l'ensemble de la période coloniale à partir de la violence des guerres d'indépendance et une vision irénique qui, en se centrant sur les diverses dimensions de la « rencontre coloniale », tend à gommer les rapports de force. On a alterné la lecture serrée de travaux récents, le commentaire de documents, la présentation de travaux en cours et enfin les exposés de doctorants participant au séminaire et de chercheurs extérieurs.
- 3 La première phase du séminaire a consisté en une réflexion critique sur l'historiographie du fait colonial, à partir de la lecture de travaux en français et en anglais.

- 4 Dans un second temps, on s'est interrogé sur les usages du droit en situation coloniale : pourquoi et sous quelles formes la puissance coloniale a-t-elle mobilisé le droit si massivement et si vite après la conquête ? Quels ont été les objectifs et les effets, souvent inattendus, de la mise en place d'institutions juridiques ? Pour répondre à ces questions, on a interrogé la notion de « dualisme juridique », essayé de comprendre les articulations entre droit français et « coutumes indigènes » mais aussi les zones de recouvrement entre les deux et enfin tenté de saisir les relations entre droit colonial et droit métropolitain. On a tenu compte des dynamiques temporelles et géographiques qui animent un droit colonial en constante évolution et marqué par un double mouvement d'uniformisation et de différenciation : il nous est apparu que c'est surtout dans la sphère juridique que la notion d'Empire a trouvé une incarnation concrète. Cette réflexion a pris comme objet principal le cas français mais a aussi sollicité une perspective comparatiste, notamment à partir de la lecture de travaux sur l'empire britannique.
- 5 Dans une troisième phase, on s'est intéressé au statut juridique des personnes en situation coloniale et on a cherché à comprendre comment le droit avait en permanence informé la production des identités sociales aux colonies. On a examiné le processus de construction juridique du couple citoyen/sujet qui s'est progressivement détaché de l'axe français/étranger ; on a montré comment la condition d'indigène avait été structurée par un régime répressif (le « Code de l'indigénat ») et une condition civile (le « statut personnel ») spécifiques. On a enfin longuement analysé l'articulation nationalité, citoyenneté et civilité. Celle-ci est en effet au cœur de l'exclusion coloniale ; plus généralement, elle nous rappelle l'importance de la dimension civile de la citoyenneté dans le contexte français, souvent négligée. Dans cette troisième phase, on a cherché à comprendre les variations géographiques de la construction du statut des personnes aux colonies. On s'est intéressé au cas algérien, à bien des égards central, à partir de la lecture des travaux en cours de Laure Blévis. On a également insisté sur tous les groupes dont le statut, pensé comme ambigu par les acteurs coloniaux, a été l'objet d'un constant travail juridique de définition et redéfinition : les juifs d'Algérie, les « originaires » des quatre communes du Sénégal, les « renonçants » en Inde, et, partout, les « évolués », les convertis et les « métis ». Enfin, trois intervenants ont permis de prolonger ces questionnements à la période de décolonisation et au-delà : Todd Sheppard de l'Université de l'Oklahoma (avec un exposé sur la « promotion sociale musulmane » pendant la guerre d'Algérie), Fred Cooper de l'Université de New York (avec un exposé sur l'évolution de l'articulation entre nation et empire dans l'histoire française contemporaine) et Gregory Mann de l'Université Columbia (avec un exposé sur la façon dont le droit a été et continue d'être un système de ressources politiques pour les anciens indigènes, dans leurs relations avec l'État français).

Publications

- « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, 53, décembre 2003, p. 4-24.
- « The history of lessons : power and tute in Imperial gormations », *Items and issues*, IV, 4, automne-hiver 2003-2004, p. 10-17.
- « L'historien, l'ethnographe et l'employé de l'état civil », *French politics, culture and society*, XXII, 2, été 2004, p. 26-43.

INDEX

Thèmes : Sociologie